

La Lettre Défense et République

EDITORIAL

C'est la nouvelle année et bien sûr il est temps de faire des vœux pour l'année à venir.

Souhaitons avant tout que la puissance de la France soit reconstruite et devienne réelle sans diminuer l'efficacité militaire, que les réformes soient efficaces et honnêtes dans leur esprit afin que la communauté de défense dispose des capacités nécessaires aux missions et soit reconnue dignement au sein de la société. En particulier, la solde des militaires est devenue légitimement un des critères de cette reconnaissance. L'équité de traitement entre militaires des trois armées et de la Gendarmerie devra être respectée pour ne pas inciter à des réactions désagréables.

Cependant, cet appareil militaire dépend aussi du bon fonctionnement de l'Etat. Le prestige, l'exemplarité et la crédibilité de la fonction présidentielle doivent entraîner une totale adhésion des forces armées. Les réformes constitutionnelles ou législatives en cours devront avoir une influence positive sur leur fonctionnement. Le Livre blanc doit aussi donner une vision stratégique ambitieuse et pourquoi pas motivante pour leur engagement. Certes, le discours du chef des armées reste conforme aux engagements du candidat mais constatons une certaine discrétion sur ces sujets malgré une bonne communication.

Enfin, la confiance du chef des armées doit s'exprimer aussi par un vrai contact avec les soldats de la République. Il y a donc un effort à faire.

Le président

Sommaire

| | |
|--|-----------|
| 1 2007, L'année avant la rupture ? | 1 |
| 1.1 Individu et Etat en démocratie..... | 1 |
| 1.2 Une situation extérieure préoccupante..... | 2 |
| 1.3 L'évolution de la défense en 2007..... | 3 |
| 1.4 Les armées et la communauté de la défense..... | 7 |
| 2 2008, l'inquiétude ? | 8 |
| 2.1 Des anniversaires très politiques..... | 9 |
| 2.2 Sécurité internationale et politique de défense..... | 9 |
| 2.3 Vie des armées..... | 10 |
| 3 Brèves | 10 |
| 3.1 Etats-Unis et guerres en cours..... | 10 |
| 3.2 Armement..... | 10 |
| 4 Vie du site | 10 |

Cette année a été riche en événements politiques concernant la défense et la sécurité de la France. Durant ces dernières semaines, elle a cependant posé quelques questions de fond sur la conduite des relations internationales et sur la puissance de l'Etat.

1 2007, L'année avant la rupture ?

1.1 Individu et Etat en démocratie

Aujourd'hui, l'acte d'un seul individu, ou d'une association ou entreprise, peut créer une crise internationale. Il est temps de se rendre compte que la liberté individuelle totale telle qu'elle est propagée aujourd'hui est incompatible avec le fonctionnement de l'Etat dans le contexte international et sécuritaire d'aujourd'hui.

1.1.1 De la responsabilité

Une première question est en effet celle de la responsabilité des actes de ressortissants français hors de France dans des zones à risques. Cette responsabilité apparaît dans l'affaire de l'Arche de Zoe, celle des otages des FARC en Colombie avec en filigrane la libération d'Ingrid Betancourt, celle enfin du « Dakar » qui, après une mise en garde du ministère des affaires étrangères, a raisonnablement annulé cette aventure. Les agents économiques ne sont pas exempts. Il suffit de constater récemment qu'un certain nombre de *Tour operators* ont maintenu les voyages au Kenya malgré la crise et les mises en garde.

Rama Yade a fort bien posé la problématique de la responsabilité individuelle et de celle de l'Etat lors de l'affaire de l'Arche de Zoe. L'Etat prévient ses ressortissants des dangers et des risques encourus hors de France. Les ressortissants les ignorent : que peut faire l'Etat dans ce cas ? Les empêcher d'entreprendre leur action, chacun sachant que le droit aux libertés individuelles permettra tous les recours possibles accompagnés du battage médiatique habituel ? Reste donc le laissez-faire : soit le projet se passe bien, soit la menace se réalise. Dans ce dernier cas, que doit faire l'Etat appelé à agir et soumis aux lobbyings des intéressés sous la forme d'associations dont les actions sont tout aussi largement médiatisées ?

Les premiers cas évoqués suscitent la réflexion :

- Dans le premier cas de l'arche de Zoe, il paraît difficilement compréhensible que des personnes n'ayant pas respecté sciemment la loi, ayant aussi fortement détérioré l'influence de la France, soient rapatriées sans qu'il n'y ait de conséquences sur le plan légal français, au moins à titre d'exemple.
- Dans le second cas, la manipulation des FARC, mouvement de guérilla vivant de la drogue, a entretenu le suspense sur une soi-disant libération d'otages laissant espérer celle d'Ingrid Betancourt. Il faut rappeler à nouveau que celle-ci avait fait le choix de se rendre dans la zone contrôlée par les guérilleros. Autant on peut être sensible aux actions médiatiques notamment de sa fille et de son groupe de soutien, autant peut-on en faire un axe de la politique étrangère de la France ?
- Enfin, sur le « Dakar », il serait sans doute opportun de rappeler que l'Afrique du Nord est devenue une zone dangereuse pour les Européens et que cela ne date pas d'aujourd'hui.

1.1.2 Journaliste et Etat en démocratie

A cette question de la responsabilité, on pourrait aussi évoquer le dossier récent de ce journaliste du Monde mis en examen pour avoir utilisé des documents non déclassifiés provenant de la DGSE et publiés sous la forme d'une enquête dans Le Monde du 17 avril 2007. Le quotidien avait notamment publié le fac-similé d'une note classée "confidentiel défense" du 5 janvier 2001 sur Al-Qaida, intitulée « *projet de détournement d'avion par des islamistes radicaux* », et une autre montrant le comité exécutif d'Al-Qaida. Guillaume Dasquié était en possession de 328 pages de documents rédigés entre juillet 2000 et octobre 2001. On peut s'étonner alors que le syndicat national des journalistes ait déploré « *une censure moderne qui se caractérise par la criminalisation de l'enquête journalistique* » (Le Monde du 8 décembre 2007). Or, au même titre que l'article 109 du code de procédure pénale prévoit que « *tout journaliste, entendu comme témoin sur des informations recueillies dans l'exercice de son activité, est libre*

de ne pas en révéler l'origine », il existe aussi dans le Code pénal les articles 413-9 et *alii*, condamnant les atteintes au secret de la défense nationale notamment pour les documents « *ayant fait l'objet de mesures de protection destinées à restreindre leur diffusion* ». La liberté d'informer ne peut s'affranchir des restrictions définies par la loi. Ajoutons que G.Dasquié, est aussi cofondateur du site internet www.geopolitique.com, qui publie des documents confidentiels à titre payant selon le Monde. Cela devient un métier ayant peu de rapport avec le journalisme et l'information du public.

Ces attitudes diverses concernant la sécurité nationale et la politique étrangère de la France se reflètent d'ailleurs au sein de notre société simplement par le refus de tels ou tels d'appliquer les lois votées par le parlement légalement et légitimement élu, en raison de leur opposition à leur application. Rompant le pacte social, la contestation de l'action des forces de sécurité devient systématique. La question aujourd'hui n'est pas de voter une loi mais de la faire appliquer. A terme, ces comportements représenteront une atteinte à la sécurité de la Nation avec la conséquence prévisible que ceux qui sont chargés d'appliquer les lois ne veulent plus le faire.

1.2 Une situation extérieure préoccupante

Les guerres ne cessent pas et les forces sont de plus de plus engagées dans des combats contre-insurrectionnels où la technologie ne peut suppléer la valeur de l'homme motivé et entraîné.

1.2.1 En Afrique

La force européenne pour le Tchad ne trouve pas quelques centaines de soldats et un état-major stratégique se morfond en région parisienne. La Côte d'Ivoire paraît recouvrer la raison grâce à l'action des forces françaises avec des élections annoncées (une nouvelle fois) avant juin 2008, le début d'un recensement électoral et d'un désarmement des milices. Pourtant, des troubles qualifiés d'ethniques ont eu lieu fin décembre sans beaucoup de réaction. De même, l'absence de position sur le dossier du président de la République, le voyage discret du ministre de la défense en décembre puis de son secrétaire d'état en janvier au profit d'autres pays de la sous-région sans s'arrêter en R.C.I. surprennent. On peut se

demander quels sont les intérêts vraiment en jeu et la politique poursuivie.

1.2.2 En Europe

La Russie a agressé en avril 2008 un pays balte par une cyberattaque massive, a suspendu sa participation au traité sur les forces conventionnelles en Europe (FCE), ne cesse de s'opposer aux sanctions demandées par les Occidentaux à l'encontre de l'Iran.

Le Kosovo albanophone a annoncé unilatéralement son indépendance pour février 2008 mais peut-on lui faire la leçon lorsque l'on regarde la Belgique ? Les 16 500 soldats de l'OTAN dont 2 000 Français sont encore présents pour de nombreuses années.

Même en Bosnie, l'unité des trois ethnies ne peut être obtenue. Vouloir imposer le vivre-ensemble est une stratégie du non-sens.

1.2.3 Au Moyen-Orient

L'Iran avec le soutien de la Russie et de la Chine contre la volonté des autres puissances, se dote progressivement de l'arme nucléaire malgré un rapport inespéré des services de renseignement américains sur sa réalité. La Turquie intervient massivement dans le Nord de l'Irak sans susciter beaucoup de réactions alors que son dossier d'adhésion à l'Europe a partiellement repris son cours. Enfin, les actions de terrorisme et de guérilla en Irak semblent décroître grâce à la nouvelle stratégie de contre-insurrection américaine dont on parle finalement peu.

1.2.4 En Asie

La Corée du Nord a certes abandonné officiellement la voie du nucléaire militaire mais les Etats-Unis ont dénoncé récemment le manque de preuves tangibles. La Chine se construit une flotte de haute mer, son intérêt pour les îles Spratley riche potentiellement en hydrocarbures se confirme, mène aussi des cyberattaques contre les sites européens et américains et n'hésite pas à préparer la guerre spatiale. Le Pakistan, Etat nucléaire mais dont l'emploi des armes serait soumis aux contrôles américains, vacille à la frontière de l'Afghanistan.

1.2.5 Terrorisme

Enfin, le terrorisme est toujours aussi présent et il est essentiellement islamique.

1.3 L'évolution de la défense en 2007

Constatons que beaucoup de projets de réformes ont été engagés dans le dernier trimestre 2007 et ne verront leur aboutissement qu'en 2008.

1.3.1 Conseil de modernisation des politiques publiques

Des décisions sur la défense ont été prises le 12 décembre dans le cadre des travaux sur la révision générale des politiques publiques.

Ils se poursuivront jusqu'au deuxième Conseil de modernisation des politiques publiques du mois d'avril 2008. Ils porteront notamment sur la réforme du Secrétariat général à la Défense nationale, chargé de la coordination interministérielle en matière de défense et de sécurité et en lien avec le Livre blanc sur la Défense nationale actuellement en préparation.

Quels sont les décisions ou orientations prises ?

1. Lancement d'une étude de faisabilité du regroupement de l'ensemble de l'administration centrale dans un format resserré sur le site de Balard (Paris 75015) et cession des immeubles libérés ;
2. Renforcement de l'autorité du CEMA sur les chefs d'état-major ;
3. Recentrage du secrétariat général pour l'administration (SGA) sur le pilotage des fonctions transverses (finances, ressources humaines, juridique) et renforcement de la fonction financière ;
4. Réforme de la procédure de conception et de lancement des programmes d'armement clarifiant les responsabilités des différents acteurs autour d'équipes intégrées ;
5. Création d'un comité exécutif restreint et d'un comité d'investissement auprès du Ministre ;
6. Rationalisation de l'administration au service des anciens combattants en faisant de l'office national des Anciens Combattants et victimes de guerre (ONAC) un guichet unique à maillage départemental de la prestation de services aux anciens combattants.

Ce qui est intéressant si l'on se réfère ensuite au communiqué du ministre de la défense du 12 décembre, ce sont les points 2 et les points 5.

- Le point 2 rassure les militaires en précisant que le CEMA verra son autorité renforcée sur les chefs d'état-major d'armée.

- Le point 5, bien anodin au premier abord, prend un autre sens. Il est précisé que « *La création d'un comité exécutif restreint auprès du ministre reposant sur les trois grands subordonnés que sont le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration auxquels se joindront le délégué aux affaires stratégiques qui verra ses compétences élargies à la prospective ainsi que le chef du contrôle général des armées* ». Le renforcement de l'autorité du CEMA au titre du décret de 2005 et comme conseiller militaire du gouvernement est alors fortement réduit d'une part par le nombre de subordonnés, 5 au lieu de 3, avec un changement donc du décret de 2005, d'autre part par l'affirmation de l'autorité du ministre de la défense sur ce comité restreint.

Cependant quels sont les avantages attendus selon le document publié ?

- Une meilleure gouvernance, notamment en matière de programmes d'armement ;
- Une réduction des effectifs de l'administration centrale et des états-majors centraux ;
- Une réduction du coût des soutiens en région parisienne.

Les avantages pour le ministère de la défense ne sont pas vraiment perceptibles hormis celui de contribuer à l'effort général de réduction du déficit public ... alors que les engagements sur l'amélioration indiciaire des militaires sont reportés à un an quelqu'en soit l'habillage politique par le ministre de la défense !

1.3.2 Vers une évolution constitutionnelle du rôle du parlement en matière de défense ?

Guy Teissier, président de la commission de la défense de l'Assemblée nationale, a déposé une proposition de loi constitutionnelle le 30 octobre dernier (voir www.defense-et-republique.org).

Quatre priorités sont proposées mais l'ordre des priorités tel qu'il est présenté mérite d'être revu.

Une modification de l'article 35 de la constitution.

Une meilleure association du parlement de la décision en cas d'emploi de la force armée est la première priorité. L'obsolescence de la déclaration de guerre évoquée dans l'article 35 de la

constitution est enfin constatée. Il est donc proposé que le mot *guerre* soit remplacé par celui de *conflit armé international* afin de prendre en compte la complexité des conflits actuels sans remettre en cause l'article 16, de fait approprié principalement pour les crises intérieures. Cependant la modification de l'article en lui-même ne sera rien sans les textes juridiques qui devront en découler et qui devront apporter une vraie protection du soldat en opération. Il ne faudra pas non plus négliger ceux qui devront être aménagés pour permettre à l'Etat de conduire efficacement la résolution d'une crise internationale y compris contre les oppositions sur le territoire national.

Il est aussi proposé que l'information sur toute intervention des forces armées soit communiquée au parlement au plus tard dans les huit jours après leur déclenchement et suivi d'un débat sans vote. Sans aucun doute, cette possibilité confortera la légitimité de nos forces armées en opération bien qu'un délai de huit jours semble bien court. D'ailleurs à quel moment le déploiement d'une force sera-t-il considéré comme le début officiel d'une intervention militaire ? S'agira-t-il du déploiement des forces terrestres, symbole tangible de la volonté du pays ? La présence d'une force navale en eaux internationales sera-t-elle la date de référence ? La notion d'intervention susceptible d'imposer une information du parlement devra donc être affinée.

L'association du parlement aux choix des hauts fonctionnaires de la défense.

Cela paraît une bonne chose pour mieux équilibrer les tendances au sein de la haute administration militaire. Il reste cependant surprenant qu'outre les nominations du chef d'état-major des armées, du délégué général pour l'armement et du secrétaire général de la défense nationale, l'on y retrouve le directeur aux affaires stratégiques. Or le ministère de la défense comprend trois grandes responsabilités et donc responsables : le chef d'état-major des armées, le délégué général pour l'armement et le secrétaire général pour l'administration. Il semble bien qu'il y ait une certaine erreur sur la place du délégué aux affaires stratégiques (et non directeur) ou une volonté de lui donner une place qu'il n'a pas aujourd'hui. Quant au SGDN, il dépend du Premier ministre. Le mettre sur le même pied que le délégué aux affaires stratégiques semble encore bien curieux.

Une meilleure information du parlement.

En effet, les deux premières priorités (dernières pour nous) présentées seront sans doute les plus faciles à valider. Visant à une meilleure information du parlement, elles portent notamment sur la signature des traités internationaux concernant la sécurité. Il est donc proposé que les bureaux des commissions de la défense soient informés des contenus et que les présidents des commissions de la défense du Sénat et de l'Assemblée nationale deviennent membres du Conseil de sécurité nationale (intitulé changé le 3 janvier 2008).

Par ailleurs, l'information sur les contrats d'armement de plus de 25 millions d'euros devrait aussi être communiquée aux présidents de commissions des finances et de défense.

Constatons donc une volonté parlementaire de participer aux débats sur la défense mais que la présidence n'a pas réellement pris en considération. Le point le plus important, essentiel à la légitimité d'une opération militaire, reste cette modification de l'article 35. Les forces armées ont besoin aussi du soutien des représentants du peuple pour agir au service de la République.

1.3.3 Défense et constitution

Les propositions de la mission Balladur ont été remises au président de la République le 29 octobre 2007. Constatons que les propositions retenues le 13 novembre ne montrent pas réellement l'influence du parlement si l'on se réfère à la proposition de loi déposée le 30 octobre.

L'article 5 de la Constitution souligne toujours que « *Le président de la République (...) est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités.* S'ajoute : « **Il définit la politique de la nation** ». La responsabilité du président de la République sur la défense des intérêts nationaux et donc de la disponibilité des capacités sera totale.

Sur le rôle du gouvernement, la commission préconise une clarification du rôle du Premier ministre en matière de défense nationale. Les différentes cohabitations ont montré la sensibilité de ce partage des rôles. Désormais selon l'article 20, « *Le Gouvernement conduit la politique de la nation. Il dispose à cet effet de l'administration et de la force armée. Il est responsable devant le Parlement dans les conditions et suivant les procédures prévues aux articles 49 et 50* ».

L'article 21 est précisé car « *Le Premier ministre dirige l'action du Gouvernement. Il met en oeuvre les décisions prises dans les conditions prévues à l'article 15 en matière de défense nationale. Il assure l'exécution des lois. Sous réserve des dispositions de l'article 13, il exerce le pouvoir réglementaire et nomme aux emplois civils et militaires.* »

Sur l'évolution du rôle du parlement, l'article 35 est complété : « *La déclaration de guerre est autorisée par le Parlement. Le Gouvernement informe le Parlement de toute intervention des forces armées à l'extérieur du territoire de la République. Lorsque la durée d'une intervention excède trois mois, sa prolongation est autorisée par la loi* ». (voir aussi proposition de loi ci-après)

Cependant, la déclaration de guerre est caduque aujourd'hui et cette absence de prise en compte peut mettre les forces armées en difficulté en opération. Il nous paraît donc nécessaire que cet article soit complété, par exemple par un article 35bis. Celui-ci déterminant par exemple « *un état de crise* » pourrait non seulement assurer une réelle protection juridique des militaires en opérations, mais aussi permettrait aux structures de l'Etat de pouvoir agir dans un cadre juridique qui n'est pas celui du temps de paix sans être formellement en guerre.

Les articles 16 et 36 qui peuvent concerner les forces armées sont précisés. « *L'état de siège et l'état d'urgence sont décrétés en conseil des ministres. Leur prorogation au-delà de douze jours ne peut être autorisée que par la loi. Une loi organique définit ces régimes et précise leurs conditions d'application* » (art 36).

1.3.4 Livre Blanc et LPM

Le Livre Blanc et donc la loi de programmation militaire en découlant semblent avoir pris du retard. Le bilan d'étape du Livre Blanc devait être présenté en décembre et le rapport final en mars 2008. Il l'a été finalement le 3 janvier pour une présentation au début du printemps. Le Président de la République a « *validé la démarche proposée par la Commission de définition d'une doctrine globale de sécurité nationale, qui permettra à la fois d'assurer la sécurité des Français et d'assumer nos responsabilités internationales* », (...) « *Après le Livre blanc de 1994, tirant les enseignements de la fin de la guerre froide, le Livre blanc de 2008 sera celui de la mondialisation* », ce qui interpelle quelque peu sur le sens donné à ce nouveau Livre blanc.

Au niveau de la doctrine, l'Élysée a validé les cinq fonctions stratégiques retenues par la Commission : dissuasion ; protection ; prévention ; intervention, connaissance et anticipation ce qui inclut le renseignement. Les changements doctrinaux seront donc limités à cette étape de la réflexion.

En ce qui concerne les forces armées, le Président de la République a renouvelé un triple engagement :

- les armées doivent disposer de moyens modernisés et adaptés à leurs missions,
- un effort spécifique doit être entrepris pour que les équipements soient entretenus au meilleur niveau,
- enfin les militaires et leurs familles doivent voir reconnue la nature spécifique de leur engagement.

L'objectif reste le maintien d'un effort de défense de la Nation de l'ordre de 2% du PIB (et toujours sur un calcul avec pensions et gendarmerie, donc en réalité 1,8% du PIB). Ces objectifs « *seront atteints au terme d'un processus de réforme et de rationalisation exemplaire* ». Cette déclaration ne peut qu'inquiéter sur le format des armées et annonce, encore, des restructurations. La condition militaire sera donc gagée sur les économies obtenues ce qui explique la position du ministre de la défense au CSFM sur l'amélioration de la grille indiciaire.

Enfin, on peut en déduire que la loi de programmation militaire devrait subir autant de retard et qu'elle devrait être l'objet des travaux du second semestre 2008.

1.3.5 Un Pentagone (ou un Hexagone) à la française ?

L'idée du « pentagone » français semble apparemment avoir séduit l'exécutif mais il reste encore, selon les décisions du 12 décembre 2007, soumis à une étude de faisabilité.

Cependant, sur la forme, on peut douter qu'il y ait eu beaucoup de concertation au sein des armées sauf peut-être aux plus hauts niveaux (et ce n'est pas sûr). Faites cela dans un autre ministère ou autre organisme public et vous pourrez voir les résultats : grèves, manifestations, refus des fonctionnaires à être mutés, banderoles aux fenêtres... les militaires, pas de problème ! Non seulement ils sont restructurés (en fait cela se résume à la diminution des effectifs) mais en outre ils sont « délocalisables ». Il semble donc que les

armées, à nouveau, doivent être à l'avant-garde de la réforme de l'Etat.

Sur le fond, il est vrai qu'un bâtiment neuf dans le XV^e arrondissement à Paris Balard, aux normes modernes, finalement pas trop mal desservi par les transports en commun – sauf quand ils sont en grève – pourrait donner des conditions de travail dignes des officiers supérieurs en états-majors au même titre que les administrateurs civils des ministères.

La notion d'économie est sans doute aussi à prendre en compte mais quid des travaux importants engagés depuis plusieurs années (après des mois d'études) rue Saint Dominique pour créer un pôle stratégique ? Des déménagements des différents organismes de la défense obligés de déménager hors de Paris, des travaux qui devaient débuter en 2008 pour construire un état-major de l'armée de terre dans des bâtiments neufs à l'école militaire ? Quid enfin des délais pour avoir un « **hexagone** » (restons français) à Balard ? Plans, budget, construction, gageons sans être un expert que rien ne sera réalisable avant le prochain quinquennat.

Parlons aussi de l'avenir des bâtiments militaires occupés jusqu'à aujourd'hui. Nous partageons les doutes exprimés çà et là sur le principe de la vente du patrimoine de l'Etat (état-major de la Marine, rue Saint-Dominique) à des investisseurs pour financer ces travaux. On peut difficilement croire à une volonté de la France d'être un grand pays qui compte quand on vend son patrimoine historique, parfois pour le racheter plus cher qu'il n'a été vendu.

1.3.6 Armement

Sans doute pour masquer les échecs concernant l'exportation des avions Rafale et en décembre d'un grand contrat d'hélicoptères en Inde, le ministre de la défense a annoncé le 13 décembre une série de mesures destinées à « *simplifier et fluidifier* » les procédures de vente à l'étranger afin de relancer les exportations d'armements. Les ventes d'armes reviennent au premier rang de la stratégie commerciale et diplomatique. Il faut noter aussi que la liste de classement des matériels de guerre sera refondue au profit de l'adoption de la liste militaire de l'Union européenne. La Commission interministérielle pour les exportations de défense et de sécurité (CIEDES) créée le 1^{er} octobre 2007 doit adopter un « *plan national stratégique des exportations de défense* » en janvier 2008.

1.4 Les armées et la communauté de la défense

1.4.1 L'engagement de la communauté militaire

La communauté militaire aussi bien par le soldat que par l'engagement de sa famille, comme toujours, sert la Nation par son comportement et par ses actes, que ce soit en temps de guerre ou dans la vie quotidienne. On n'est pas militaire d'active ou de réserve par hasard ! Souvenons-nous.

- Anne-Lorraine Schmitt a été mortellement agressée dans le RER à Creil le 25 novembre 2007. Elle était la fille d'un officier supérieur et sœur d'un saint-cyrien. Jeune fille sans histoire, brillante, elle s'est défendue courageusement contre son agresseur. Cependant, la dimension donnée à ce meurtre et celle donnée aux événements de Villiers le bel à la même époque pourraient bien symboliser ce clivage de plus en plus net au sein de notre société. Nous n'avons pas vu de marche silencieuse pour marquer la réprobation de ce meurtre. Personne n'a brûlé de voiture ou pillé des magasins.
- Le 21 novembre, avaient lieu les obsèques de deux militaires de la brigade de sapeurs pompiers de Paris, le caporal-chef Matthieu Mercier (23 ans) et le caporal Ludovic Martin (21 ans), décédés accidentellement au cours d'une mission. Le colonel en activité H. Mercier, père de Matthieu, a rappelé la notion de devoir et de sacrifice, espérant que ce sens de l'engagement servirait d'exemples à un certain nombre de *jeunes*. Cette triste coïncidence des deux événements rassemblant la communauté militaire souligne l'engagement d'une partie de la Nation française au maintien d'un certain savoir-être, d'un certain désintéressement allant jusqu'au sacrifice de sa vie. Or, le décalage devient de plus en plus criant devant cette autre France destructrice, exigeant un respect dont on se demande si elle le mérite.
- N'oublions pas le décès du sénateur Vinçon, sénateur UMP du Cher, qui a beaucoup œuvré pour la défense au sein du parlement. Serge Vinçon avait rédigé de nombreux rapports sur les questions

militaires et notamment dans le domaine des équipements militaires en juillet dernier.

1.4.2 Reconnaissance mais non repentance

Les Harkis ont enfin été reconnus. Les anciens soldats indigènes de la France font l'objet de la reconnaissance nationale. Magnifique aussi volte-face du président de la République, lors de son déplacement en Algérie, à qui les Algériens demandaient, sinon exigeaient, des « excuses », insultaient la France depuis des mois, affichant même pour certains un antisémitisme nauséabond. N'oublions pas non plus ces officiers français qui, malgré les ordres gouvernementaux, ont sauvé hier « leurs » harkis et ceux qui sont battus jusqu'à aujourd'hui pour que la reconnaissance leur soit donnée.

1.4.3 Les armées de mauvaise humeur

Pour la première fois depuis longtemps, le courrier en date du 28 novembre d'un général de corps d'armée en activité est diffusé par Internet. Celui qui a pris la responsabilité de cet acte doit avoir eu quelque souci. Cependant la lettre du général Faugères, en partie diffusée par la presse, et adressée, sous couvert du général Cuche commandant l'armée de terre, à l'un de ses grands subordonnés mérite que l'on s'y intéresse. Ce général est en effet connu pour son sens de la mesure et sa grande compétence. Le général Cuche est tout aussi connu pour ces mêmes qualités. Les propos diffusés expriment donc une grande lassitude devant des missions à mener n'ayant rien à voir avec le métier militaire à un moment où l'armée de terre est menacée dans son format.

Peut-on relier cela à la mauvaise humeur exprimée au général Cuche le 3 décembre par le conseil de la fonction militaire de l'armée de terre ? Ces propos partiellement reproduits ci-dessous ressemblent bien plus à une mise en garde devant notamment le manque d'équité dans l'amélioration de la condition militaire.

(...)Nous ne voudrions pas que les événements des jours derniers masquent les préoccupations du personnel de l'armée de Terre que nous souhaitons vous relayer. Certaines d'entre elles sont très proches de celles du reste de la population française, car touchent le militaire dans sa vie quotidienne :

- *baisse du pouvoir d'achat, en premier lieu impacté par les dépenses de logement,*

- **difficultés sociales** (emploi des conjoints, garde des enfants, familles éclatées...) dont les effets sont décuplés par notre mobilité et pour lesquelles les dispositions administratives et financières ne sont plus en phase avec la réalité (déménagements, critères d'éligibilité pour l'attribution des logements (...), des frais de déplacement, etc.)

D'autres touchent à l'exercice du métier. Elles sont plus particulièrement liées aux importantes réformes annoncées par le ministre de la défense dans son adresse aux chefs de corps le 7 novembre 2007. Ces nouvelles restructurations font naître de fortes inquiétudes chez le personnel dont une partie pourrait être touchée pour la troisième ou quatrième fois en quelques années.

Le malaise est d'autant plus grand, que le personnel de l'armée de Terre voit son effectif en passe d'être revu à la baisse, alors même que ses missions ne diminuent pas, voire croissent avec la charge de renforcement des forces de sécurité intérieure.

Vous connaissez parfaitement la situation. Nos matériels aériens ou roulants dépassent parfois les 30 ans. Les matériels disponibles sont prioritairement dédiés aux opérations en cours, au détriment du besoin minimum de préparation opérationnelle. Aussi, dans ces conditions le personnel de l'armée de Terre s'interroge-t-il légitimement sur la crédibilité de son action à l'avenir.

A quelques mois des échéances, l'absence d'informations crée lassitude, découragement et exaspération. Comment pourrait-il en être autrement ? En effet, quelle autre administration a vécu autant de bouleversements en si peu d'années ?

Nous, militaires de l'armée de Terre, désapprouvons et condamnons les méthodes employées par les gendarmes pour faire aboutir leurs revendications. Une fois de plus, leur comportement tient davantage de l'action syndicale que du respect des principes de la loi portant statut général des militaires.

Plus choquant encore nous apparaît la réaction - ou l'absence de réaction - des autorités de tutelle, voire l'apparente complicité de leur hiérarchie. L'impunité accordée aux gendarmes en ces circonstances est de nature à miner l'esprit de discipline propre et indispensable aux forces armées. Au-delà des ces constats, les résultats tangibles de leur action paraissent accréditer, une fois de plus, leur comportement comme le moyen le plus sûr pour obtenir satisfaction.

La crédibilité des instances de concertation, respectueuses des principes, en sort une fois de plus particulièrement affaiblie. (...)

1.4.4 Provocation ou reconnaissance des mérites militaire d'un Compagnon de la Libération ?

Après avoir érigé face à l'école militaire à Paris et aux pieds de la statue du Maréchal Joffre le mur pour la Paix (inauguré par J. Chirac en 2000 !), le nom du général Jacques Pâris de Bollardière a été donné le jeudi 29 novembre à un carrefour situé à l'angle de l'avenue de Suffren et de l'avenue de La Motte-Piquet, à quelques pas de l'Ecole militaire, sans réactions officielles.

Certes, la plaque porte une seule mention, « Compagnon de la Libération » pour cet officier français saint-cyrien de la promotion Maréchal Gallieni (1927) particulièrement décoré. Il a surtout eu le mérite de dénoncer la torture pendant la guerre d'Algérie et de l'exprimer en demandant sa mutation en métropole en mars 1957 avant de quitter l'armée en 1961. Sa notoriété a été acquise par sa défense publique de l'un de ses anciens subordonnés réservistes Jean-Jacques Servan-Schreiber. Il devient par la suite un membre actif du Mouvement pour une alternative non-violente (MAN), participe au mouvement de défense du Larzac, manifeste de façon non-violente contre les essais nucléaires atmosphériques. Il est décédé en 1986.

Cette initiative ayant obtenu une décision unanime du Conseil de Paris, ce dont on peut s'étonner, a pour objet de rendre hommage à cet ancien compagnon de la Libération. Néanmoins, à nouveau, l'Ecole militaire est choisi comme terrain d'expression de ce qu'on pourrait qualifier d'acte antimilitariste vis-à-vis des militaires circulant en permanence en ce lieu comme pour leur reprocher une quelconque faute passée. Un militaire d'active est-il un tortionnaire en puissance ? Doit-il devenir un pacifiste ?

Il n'était manifestement pas possible de donner ce nom à une autre place de Paris mais cette reconquête idéologique du passé n'est pas la première à Paris.

2 2008, l'inquiétude ?

2008 pourrait être une année importante sinon de rupture pour la défense.

2.1 Des anniversaires très politiques

Les hasards du calendrier font de 2008 une année intéressante.

2.1.1 Ve République, Mai 1968

Elle sera de fait concernée par l'anniversaire des cinquante ans de la Constitution de la Ve République, issue peu ou prou des attentes de l'armée en Algérie. Le général de Gaulle, à la fois politique et militaire, observerait sans doute aujourd'hui avec attention les réformes de la défense.

Cette période verra peut-être aussi l'anniversaire de mai 68 en se rappelant qu'une intervention possible de l'armée de terre était aussi envisagée à l'époque pour rétablir l'ordre en dernier recours. Il est donc intéressant de confronter cette situation historique aux réformes en cours sur la défense et la sécurité.

2.1.2 11 novembre 2008

La France et ses alliés commémoreront le 90^{ème} anniversaire de la fin des combats de la 1^{re} guerre mondiale. Il est vraisemblable malheureusement que le dernier poilu ne soit plus de ce monde. Il faut s'attendre dans cette hypothèse à une évolution de cette commémoration. **Pourquoi ne pas faire de cette journée celle du lien entre l'armée et la Nation dans le plus pur esprit de la 1^{re} Guerre Mondiale au lieu d'un 14 juillet, certes nécessaire, mais plus festif et plutôt fête de la Nation et de la République et non de recueillement et de souvenir ?**

Le hasard fait aussi que la France assume la présidence de l'Union européenne à compter du 1^{er} juillet 2008. Le président de la République, ses conseillers et son gouvernement feront sans aucun doute preuve de discernement dans leurs choix dans cette année charnière. Mais n'est pas le général de Gaulle qui veut.

2.2 Sécurité internationale et politique de défense

2.2.1 Politique de civilisation

Si l'on se réfère au discours du président de la République du nouvel An, la *politique de civilisation* annoncée sans précision mais que l'on pourrait sans doute lier au projet d'Union méditerranéenne devrait avoir des conséquences, y compris dans la défense et la sécurité. La question serait cependant de savoir si cette politique de civilisation se conduira dans le seul cadre de l'Europe ou si l'ambition est d'élargir celle-ci au

sud et à l'est de la Méditerranée. Après tout, cette mer est aussi la frontière naturelle entre l'Islam et le monde chrétien. Elle doit être contrôlée par les puissances maritimes riveraines dans le cadre de la protection de la frontière maritime sud de l'Europe. Faire en revanche un espace euroméditerranéen reste bien une vision française à peine partagée par ses alliés européens du Sud et pas du tout du Nord.

De même, la politique de l'Afrique depuis le discours de Nicolas Sarkozy à Dakar pose le problème de la politique africaine de la France. Pour quel intérêt, quels objectifs ? Un réel investissement plutôt en Europe ne serait-il pas plus profitable ? Par ailleurs, des forces y sont toujours prépositionnées certes utiles mais au profit de qui ? A quel coût ?

2.2.2 La France et l'Europe

L'Europe de la défense ne se construit pas malgré les vœux pieux de la France. Y gagnerait-elle d'ailleurs ? Rejoindre totalement l'OTAN en revanche malgré quelques avis contraires resterait l'action la plus réaliste à faire. Dans le cadre de la politique de défense européenne, la France a fait quatre propositions le 12 octobre 2007 qui devrait fluidifier les rapports entre l'OTAN et l'Union européenne. Attendons la suite donnée en 2008 à ces propositions.

2.2.3 La France et ses engagements militaires

Le conflit le plus sensible, tout en étant le plus lointain, est celui de l'Afghanistan pour ses conséquences politiques notamment sur l'OTAN et aussi sur la crédibilité des forces occidentales à gagner une guerre ensemble en s'engageant pour une longue durée.

52 700 soldats occidentaux sont déployés aujourd'hui avec 2 000 Français : 1 100 soldats français sont basés à Kaboul, 160 hommes à Kandahar, où sont stationnés les Mirage, des équipes d'instructeurs (OMLT) auprès des troupes afghanes, des forces à Douchambé (Tadjikistan).

L'année 2007 aura été aussi la plus sanglante depuis 2001 avec plus de 6 000 morts, dont 1 000 membres des forces de sécurité afghanes et 200 soldats de la coalition (plus de 670 depuis 2001). Les premiers morts français au combat sont revenus.

Malgré les doutes exprimés antérieurement à la campagne présidentielle, le président de la République a décidé d'augmenter notre engagement militaire. Lors de son discours devant le Congrès des Etats-Unis, le 7 novembre, il

déclare : « *La France restera engagée en Afghanistan aussi longtemps qu'il le faudra, car ce qui est en cause dans ce pays, c'est l'avenir de nos valeurs et celui de l'Alliance atlantique. Je le dis solennellement devant vous : l'échec n'est pas une option.* ». Lors de son voyage – de quelques heures – auprès des forces françaises fin décembre, M. Sarkozy a estimé nécessaire de « *serrer les coudes avec nos alliés* ». Il a ajouté : « *Il se joue ici une guerre, une guerre contre le terrorisme que nous ne pouvons pas et ne devons pas perdre* ».

Ce conflit de contre-guérilla sera celui qui justifiera à terme le plus d'effort de la Nation. Une plus grande implication terrestre à venir dans l'année 2008 aura sans doute des conséquences sur le moral notamment des forces terrestres redevenant vraiment des forces d'emploi pour le combat contre-insurrectionnel.

2.3 Vie des armées

La condition militaire pose problème surtout lorsque l'on relit la déclaration de l'Elysée du 3 janvier 2008. La réunion du conseil supérieur de la fonction militaire de décembre 2007 a montré une certaine désinvolture ministérielle devant les demandes des armées. Le projet préparé par l'ancien ministre de la défense sur l'évolution des soldes est repoussé en 2009 alors que les demandes de la Gendarmerie paraissent avoir un écho bien plus favorable et bien inéquitables. Néanmoins, il semble que la grogne montante et perceptible a été prise en compte si l'on se réfère aux vœux du ministre aux armées. Attendons pour voir.

3 Brèves

3.1 Etats-Unis et guerres en cours

Les guerres en Afghanistan et en Irak ont déjà coûté aux Etats-Unis 602 milliards de dollars (400 milliards d'€ soit plus de deux fois le budget de la défense des Etats-membres de l'Union européenne). Au total, ces conflits devraient coûter 1 700 milliards de dollars pour la prochaine décennie selon un rapport du Congrès avec un coût total en 2017 de 2 400 milliards de dollars.

Le budget 2008 de la défense sera de 692 milliards de dollars dont 189 pour financer les deux conflits. 13 000 postes ont été budgétisés pour l'armée de terre et 9 000 pour les Marines.

Depuis le début de la guerre, les Américains ont enregistré 3 913 morts et 38 773 blessés en Irak. En 2007, l'armée américaine a enregistré 963 morts et

6 202 blessés. Ce taux de perte correspond globalement à celui qui a été enregistré depuis le début du conflit en mars 2003 avec une forte baisse depuis septembre, soit au cours du dernier trimestre, 103 hommes et 764 blessés. Les troupes devraient être réduites de 200 000 hommes aujourd'hui à 75 000 entre 2013 et 2017.

La stratégie mise en oeuvre de contre-insurrection sur le terrain par le général Petraeus semble porter ses fruits.

3.2 Armement

La France reste le quatrième exportateur mondial derrière les Etats-Unis, le Royaume-Uni et la Russie désormais à la 3^{ème} place. Selon le dernier rapport sur 2006 (en ligne sur www.defense-et-republique.org) publié le 4 décembre 2007 (5,7 milliards d'euros), ces exportations ont une forte influence sur l'équilibre de la balance commerciale, avec un solde positif de plus de 3,7 milliards d'euros, alors même que les exportations d'armement ne représentent qu'environ 1,6 % des exportations françaises. La volonté du gouvernement est de dynamiser ce secteur, comme le montre la mise en place de la Commission interministérielle de soutien aux exportations de défense et de sécurité.

Le classement des clients de la France reste stable : l'Arabie saoudite, les Emirats arabes unis, l'Australie, la Corée du Sud et le Maroc représentent 50 % des commandes. Le Moyen-Orient représente 29 % des ventes, l'Asie 25 % et l'Europe 17,4 %. Les avions de combat et armements associés ont représenté à eux seuls le tiers des exportations françaises au cours des vingt dernières années.

La part des Etats-Unis représente 55 % du total mondial, l'Union européenne 30 %. Avec l'Allemagne et Israël, plus de 90 % du commerce mondial est couvert.

4 Vie du site

Ce trimestre a vu la création du blog www.defense.canalblog.com pour plus d'interactivité et la mise en ligne d'un grand nombre de documents.

Pour s'informer : www.defense-et-republique.org

Pour débattre : www.defense.canalblog.com

Roger Annette: contact@defense-et-republique.org